

**APPEL À PROJETS - RÉSIDENCES « SUR LE PONT »
SAISON 2024-2025**

Palaiseau, ville de rencontres, d'échanges et d'émulations artistiques, soutient et favorise la création artistique. Dans le cadre de sa politique culturelle d'aide à la création, la Ville de Palaiseau pérennise et développe son projet de résidences artistiques « sur le pont » au Théâtre de la Passerelle.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'accueil en résidence est destiné aux artistes et compagnies réalisant une création dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de rue, création sonore, cirque).

Les artistes sont retenus en fonction des critères suivants :

- la pertinence artistique de leur travail
- l'intérêt du questionnement artistique et de la forme qu'ils proposent
- leur volonté de développer une réflexion sur et avec le territoire

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les résidences se déroulent entre septembre et juin, et en général, sur les périodes de vacances scolaires de la zone C.

La Ville de Palaiseau propose un apport en production, sous forme d'un accompagnement artistique à définir en fonction des besoins spécifiques formulés par chaque compagnie.

La Ville mettra à disposition de la compagnie le plateau, l'accueil technique en amont et après la période de résidence (1 jour de montage / 1 jour de démontage) et éventuellement pendant la résidence, en fonction du projet. Si un régisseur de la compagnie est présent en soutien technique lors de la résidence, ce dernier travaillera en collaboration avec le régisseur général du théâtre.

Les loges équipées, un espace de convivialité et de restauration sont également mis à disposition des résidents.

L'accueil pourra durer une à deux semaines, éventuellement renouvelables, en fonction des disponibilités du lieu et de la spécificité du projet artistique.

Un temps de restitution sous forme de sortie de résidence, de représentation avec contrat de coréalisation et/ou avec des actions culturelles en amont ou aval de la résidence sera demandé à la compagnie.

Les modalités de temps de présence, d'accueil et de mise à disposition des locaux seront fixés par une convention de résidence entre la Ville de Palaiseau et la compagnie ou l'artiste retenu.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge.

ESPACE DE TRAVAIL : THÉÂTRE DE LA PASSERELLE

Adresse :

16 Avenue de la République, 91120 Palaiseau

Capacité :

348 places assises gradin principal et 6 places PMR

Plateau :

- Ouverture mur à mur : 16 m
- Ouverture (pendrilloné) : 12 m
- Cadre de scène : 13m x 5m
- Profondeur : 8 m
- Dégagement lointain : 1 m (sous passerelle) ATTENTION IPN
- Hauteur sous perches : 5,5 m
- Hauteur sous frises : 5 m Sol Parquet Noir

CALENDRIER ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour postuler, merci de remplir la fiche ci-après et de joindre les pièces demandées à votre dossier.

Votre dossier doit comporter :

1. La fiche de renseignements ci-dessous
2. Un dossier de présentation de votre projet artistique comprenant une présentation des artistes / de la compagnie / du collectif
3. Une fiche technique (même provisoire)
4. Un budget de production (même provisoire)
5. L'attestation d'assurance annuelle et sur la période concernée

Vous pouvez aussi joindre, si vous le souhaitez, des visuels / vidéos / enregistrements sonores pouvant documenter le projet proposé.

Attention, le service culturel de la Ville de Palaiseau se réserve le droit de ne pas donner suite à un dossier incomplet.

Modalités d'envoi : Afin de simplifier le traitement des dossiers reçus, merci de créer un seul fichier au format PDF incluant tous les éléments ci-dessus les uns à la suite des autres. Pour les contenus médias (vidéos, visuels), pas de liens de téléchargements, uniquement des liens de consultation.

Envoi des candidatures au plus tard le 10 février 2024 à :

aurelie.belkessam@mairie-palaiseau.fr

christophe.timmermans@mairie-palaiseau.fr

Modalité de réponse : A défaut de réponse de notre part dans le mois qui précède la date de demande de résidence, vous devrez considérer que votre candidature n'a pas été retenue. Vous avez la possibilité de candidater à nouveau.

FICHE DE CANDIDATURE

Nom de la compagnie

Siège social

Titre du projet artistique

Autres partenaires (commune, Conseil Départemental, DRAC.)

Discipline artistique dominante

Description du projet artistique / note d'intention (15 lignes maximum)

Merci de joindre un dossier de présentation du spectacle (ou une étape de dossier) et un CV du porteur du projet.

Résidence souhaitée :

- Plateau
- Technique - merci de préciser les besoins :

Restitution publique

OUI NON

Animation d'atelier souhaitée

OUI NON

Nom du porteur de projet

Téléphone mail

Contact technique

Téléphone mail

Périodes de résidence souhaitées (15 jours, éventuellement renouvelables, pendant les vacances scolaires de la Zone C)

Nombre de personnes présentes